

La fin de l'équivalence de l'examen de chasse français en Belgique



Pas de changement pour ceux qui ont obtenu leur permis avant le 31 août. - Pexels/Belga/Montage

Depuis le 31 août 2023, il n'est plus possible de convertir un permis de chasse français en permis de chasse belge, mettant ainsi fin à une longue pratique qui suscitait des controverses.

Par Sudinfo

Publié le 07/09/2023 à 10:57

Depuis 2007, la Wallonie accordait la reconnaissance d'un permis de chasse français à toute personne ayant réussi l'examen de chasse en France. Cette équivalence était ancrée dans les réglementations régionales et nationales des pays du Benelux. Cependant, depuis 2015, des préoccupations ont émergé quant à la validité de cette équivalence au sein du Benelux, conduisant à une décision majeure à compter du 31 août 2023.

Plusieurs facteurs ont contribué à remettre en question l'équivalence de l'examen de chasse français, notamment la rapidité avec laquelle cet examen pouvait être passé, le manque de suivi et d'encadrement des candidats, la formation sommaire dispensée aux candidats, ainsi que l'absence de contrôle de l'adresse au tir, une exigence imposée par la réglementation du Benelux.



Ces préoccupations ont incité les pays du Benelux à engager une concertation, aboutissant finalement à la décision de mettre un terme à la reconnaissance de l'équivalence de l'examen français. Il est important de noter que cette décision n'a pas d'effet rétroactif sur les permis de chasse français déjà validés en Wallonie. Toutes les personnes ayant obtenu un permis français et l'ayant fait valider en Wallonie avant le 31 août 2023 pourront conserver leur permis wallon.

Du changement pour les chasseurs français

Il est également à souligner que les chasseurs français pourront toujours chasser en Région wallonne, mais cela nécessitera désormais l'obtention d'une licence de chasse temporaire pour quelques jours, une pratique similaire à celle en vigueur actuellement.

Le Ministre de la Chasse, Willy BORSUS, a commenté cette décision en déclarant : « L'abandon de la reconnaissance de l'équivalence de l'examen français était en discussion depuis plusieurs années au sein du Benelux. Aujourd'hui, l'équivalence est supprimée. Rappelons que notre examen de chasse wallon consiste en une épreuve théorique, mais aussi en un examen pratique complet. Nos chasseurs disposent donc d'une formation robuste pour exercer leur activité et réguler le gibier. » Cette décision marque un tournant important dans la réglementation de la chasse en Belgique et met fin à une pratique qui était devenue controversée au fil des années.

Walloon Vice-Minister President Willy Borsus gestures during a plenary session of the Walloon Parliament in Namur, Wednesday 28 June 2023. BELGA PHOTO VIRGINIE LEFOUR - BELGA

